

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
<p>Date de la convocation 17 mars 2022</p> <p>Date d'affichage 17 mars 2022</p> <p>Délibération n° 2022-07</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°3 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°5 relative à la rénovation de l'église.</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent donne procuration à LAURERI Philippe, NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à FOUCOU Roseline, ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

GANDIN Frédéric,
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°5 relative à la rénovation de l'église a été créée par délibération du 21 mars 2019, actualisée le 3 mars 2020 et le 25 mars 2021.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation des travaux ainsi que de l'augmentation de l'enveloppe globale, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 (modifié) du 27 décembre 2005, modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 mars 2019, par laquelle le Conseil Municipal a adopté l'AP/CP pour la rénovation de l'église ;

VU la délibération du 3 mars 2020, pour laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°1 de cette autorisation ;

VU la délibération du 25 mars 2021, pour laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°2 de cette autorisation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées en 2021 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°5 relative à la rénovation de l'église conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°3 AP/CP N°5 - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME N°5 : EGLISE

OPERATION N° 0908

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Etudes + travaux de bâtiment	30 C/2313 0908	1 639 577,26	1 344,00	356 519,71	170 713,55	811 000,00	300 000,00
Mobilier	30 C/2184 0908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement	30 C/2188 0908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		1 639 577,26	1 344,00	356 519,71	170 713,55	811 000,00	300 000,00

Pour information :

RECETTES	Total	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023
Autofinancement	512 327,26	-88 656,00	356 519,71	-429 286,45	373 750,00	300 000,00
Emprunt	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
Subventions	527 250,00	90 000,00	0,00	0,00	437 250,00	0,00
Total recettes	1 639 577,26	1 344,00	356 519,71	170 713,55	811 000,00	300 000,00